Présidente

Evelyne DESRUES
jfevelyne@outlook.fr
06.89.63.06.68

30 square Anatole France
91250 Saint Germain lès Corbeil

Trésorier

Michel PINGARD
pingard.lis0@orange.fr
06.23.01.43.36

14 square Anatole France
91250 Saint Germain lès Corbeil

Site internet ASL
http://asl.val.fleury.free.fr

Site de la commune
http://www.saint-germain-les-corbeil.org

ASL VAL FLEURY

Lettre d'information - Hiver 2020

En cette période difficile le **Conseil Syndical de l'ASL VALFLEURY** est à vos cotés et espère que vous passerez les Fêtes de Fin d'Année le mieux possible , vous souhaitant une **année 2021** meilleure pour vous et vos proches.

Malgré cette situation particulière liée au Covid'19, nous avons pu organiser notre Assemblée Générale le 15 septembre, dans le respect des règles de protection et de distanciation. Nous vous remercions pour votre participation (y compris ceux qui ont donné leur pouvoir dès le 10 mars) ce qui nous a permis d'obtenir le quorum sans difficulté.

Les membres **bénévoles** du Conseil Syndical se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions, notamment en ce qui concerne le PLU dont nous vous avons parlé en AG.

VITESSE ET STATIONNEMENT

Nous attirons à nouveau votre attention sur la vitesse excessive des véhicules de certains automobilistes (et conducteurs de « 2 roues » circulant à une **vitesse largement supérieure aux 30km/h** en vigueur.

Le stationnement sur les trottoirs et des largeurs de ceux-ci (haies mal taillées) ne permettent pas le passage piétons et encore moins de voitures d'enfants. Le risque d'accident est tel que nous vous demandons de respecter scrupuleusement les règlements en vigueur.

Pour les haies « en façade » et dans les virages, merci de tailler celles-ci en hauteur (environ 1m). L'ASL a réussi à faire rabattre certaines haies non conformes lors de la vente des pavillons incriminés, par **action auprès du notaire.**

HAIES ET LIMITES DE PROPRIETES SUR VOIRIE

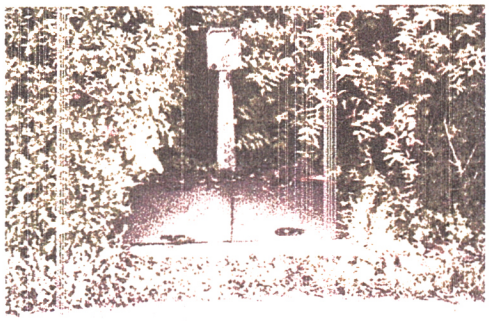

En ce qui concerne le dépassement de celles-ci sur les trottoirs nous rappelons que la largeur libre pour les piétons doit être **d'au moins 80cm.**

Le libre accès doit être laissé pour les équipements « publics », surtout lorsque ces derniers sont en limite de propriété.

Ceci est notamment le cas pour:

- Les emplacement de « tirage » pour le téléphone (fibre maintenant)
- Les « bornes » de raccordement pour le réseau électrique.

La voirie et les « trottoirs » appartiennent à la commune de Saint-Germain, et sont par conséquence du ressort de la Mairie et des « Services Publics » (Electricité, Téléphone, ...)

En ce qui concerne nos différents « compteurs », la règle qui imposait de laisser libre accès pour les relevés ne s 'applique quasiment plus, les compteurs étant maintenant équipés pour le « télérelevé »:

Eau depuis 2010, Electricité depuis l'installation des compteurs « Linky » et Gaz depuis 2020

Par contre nous devons toujours laisser l'accès libre en bordure de voirie (trottoirs) et ne pas installer de clôture entre celle-ci et les « chambres ». Un décrochement de la haie (quand elle existe) est même conseillé.

POUBELLES PROPRETE-HYGIENE

Nous vous rappelons que les poubelles mises à disposition sur nos espaces verts **ne sont pas là** pour « récupérer » les déchets végétaux (résidus de taille!) ni actuellement pour y déposer **vos masques usagés**, ces deniers devant être mis dans votre propre sac poubelle (**risque de contamination** lors du vidage de la poubelle!)

Par ailleurs nous déplorons toujours le manque de civisme concernant les animaux de compagnie dont les déjections « polluent » nos espaces verts.

Un certain nombre de propriétaires sont également indisposés par les nombreux chats qui déambulent et détériorent nos plates-bandes en y laissant de plus leurs déjections nauséabondes.

Merci de garder au maximum ces animaux dans vos propriétés et ne pas imposer leur présence à vos voisins.

Séniors

En cette fin d'année les « séniors » sont particulièrement visés par les personnes mal intentionnées. Les principales précautions à prendre sont rappelées dans le « Saint Germinois » de novembre 2020.

En cas de problème ou de doute n'hésitez pas à appeler la « Police Municipale » (01 69 89 24 74 ou 06 86 00 10 65) ou la « Gendarmerie » (17).

Si vous recevez des courriels émanant « en principe » de personnes de votre entourage, mais avec une faute d'orthographe dans le libellé (nom, prénom, ...), **ne l'ouvrez pas**, « surtout les documents 'attachés' ni 'cliquer' sur le renvoi vers site ou un téléphone» : **il s'agit d'un piège.**

Site Internet

Retrouvez sur le site de l'ASL, tous les bulletins précédents, les comptes rendus d'Assemblée Générale, le Cahier des Charges, des informations, etc...

http://asl.val.fleury.free.fr